

REGION PARISIENNE

CONDITIONS TARIFAIRES ET INSCRIPTIONS 2010

PRIX PAR PERSONNE

	Hôtel A	Hôtel B	Hôtel C
Train de pèlerinage TGV en 2 ^{ème} cl. assise	530 €	500 €	480 €
Supplément chambre individuelle	115 €	95 €	85 €
Malades logés à l'Accueil Marie Saint Frai	375 €		

Une inscription n'est retenue que si elle est accompagnée d'un acompte minimum de 100 € par personne (sauf pour les malades et handicapés). Le solde est à verser le 20 avril au plus tard.

Indications pour le voyage en TGV : Le voyage se fera de jour et sur une seule journée. Notre train spécial sera composé de 2 rames TGV. La première rame partira de MULHOUSE pour desservir la région EST, puis MARNE-LA-VALLEE. C'est à cette gare que sera stationnée la deuxième rame prévue pour les pèlerins d'ILE DE FRANCE et de la région NORD-BELGIQUE.

Après l'arrivée du TGV de la région EST, cette rame sera ensuite raccordée à celle de Paris pour continuer le voyage en direct jusqu'à LOURDES.

Chaque rame TGV comporte 2 voitures de 1^{ère} classe. Elles seront réservées pour les malades et handicapés nous accompagnant au pèlerinage. Tous les autres pèlerins voyageront en 2^{ème} classe.

Pré-acheminements vers la gare de MARNE-LA-VALLEE : A la demande de 20 personnes au minimum et ceci au moins 3 semaines avant le départ, un ou plusieurs cars de ramassage peuvent être organisés pour acheminer les pèlerins vers la gare de MARNE-LA-VALLEE. Des frais de transport seront alors demandés en supplément, au prorata du nombre de participants par car.

Hôtels toutes catégories : Douches et WC dans la chambre (Hôtels situés à proximité des Sanctuaires)

- **Cat. A :** Hôtel Angleterre, Hôtel La Chapelle
- **Cat. B :** Hôtel Paris, Hôtel Albion, Hôtel Notre-Dame de Lourdes
- **Cat. C :** Hôtel Concorde, Hôtel Printania

Chambres individuelles : Leur nombre est très limité. Elles seront attribuées selon l'ordre d'inscription.

Permis et réductions SNCF : Pour les bénéficiaires de permis, prendre contact avec la direction.

CES PRIX COMPRENNENT :

- la cotisation à l'Association des Pèlerinages Franciscains
 - le voyage en train spécial TGV et le transfert en car à l'hôtel
 - le logement et les repas à Lourdes en pension complète (sans les boissons)
 - le Manuel et l'Insigne du Pèlerinage
 - l'assurance « Accident - Responsabilité civile – Rapatriement »
 - la contribution pour la rénovation des Accueils de malades
 - les frais généraux du pèlerinage et les services permanents d'accompagnateurs spirituels
- Ces prix ont été établis au 1.1.2010. Ils pourront être modifiés en cas d'augmentation générale des tarifs.*

FRAIS D'ANNULATION :

*Toute annulation doit être signifiée le plus rapidement possible **par écrit**, le cachet de la poste faisant foi.* Les annulations pour un désistement donneront lieu à une retenue suivant les règles ci-après :

- Plus de 30 jours avant le départ 60€ par personne (frais de dossier non remboursables)
- Entre 30 et 15 jours 25 % du prix du pèlerinage
- Entre 14 et 2 jours 50 % du prix du pèlerinage
- Moins de 2 jours avant le départ 100 % du prix du pèlerinage

Aucune assurance annulation n'est souscrite par la direction. Cette assurance est facultative et sera à la charge des participants.

→ →

→

AVIS IMPORTANTS

PELERINS MALADES Ils doivent demander leur inscription à :

Mme. Claudine OFFERMANS

58, Rue des Martyrs – 75009 PARIS

Tél. 01.47.70.68.75 - Courriel : claudine.offermans@wanadoo.fr

Ou directement au secrétariat région Paris (voir coordonnées ci-dessous)

OFFRANDES POUR LES MALADES ET HANDICAPES

Les pèlerins qui désirent faire une offrande pour les malades peuvent le faire en réglant l'acompte ou le solde du pèlerinage, en précisant bien « **pour les malades** ». Les dons peuvent aussi être transmis directement à l'Hospitalité Franciscaine. Sur demande expresse, un reçu pourra être établi par la Direction des Pèlerinages Franciscains.

NOTA-BENE

°La Direction se réserve le droit d'attribuer un autre hôtel que celui demandé, mais dans la même catégorie.

°Les chèques (postaux ou bancaires) doivent être établis uniquement au nom de « **Pèlerinages Franciscains** » (seul intitulé valable).

ASSOCIATION « PELERINAGES FRANCISCAINS »

Les Pèlerinages Franciscains constituent une Association Loi 1901 pour se conformer à la Loi de 1992 sur le tourisme. Tout participant au Pèlerinage doit être membre de l'Association en s'acquittant d'une cotisation qui est fixée pour 2010 à 15 €. Les prix annoncés incluent cette cotisation qui en aucun cas ne peut être remboursée.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Pèlerinages Franciscains

27, Rue Sarrette – 75014 PARIS (Mme. Eliane BENDER)

Tél. et Fax : 01.45.42.37.87 Courriel : pelefranciscains@wanadoo.fr

Permanences : mercredi et jeudi de 10.00 à 12.00 et de 14.00 à 17.30

Ou aux centrales de renseignements suivantes :

Tél. 04.90.89.76.70 (Mme. Marie-Isabelle JOLLY)

Permanences : du lundi au vendredi de 14.00 à 18.00

Tél. 03.89.81.65.36 (Mr. Mathieu BAUMLIN)

Permanences : du lundi au vendredi de 11.00 à 12.00 et de 13.30 à 17.30

